

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Henri Amouroux (séance du lundi 9 janvier 2006)

Jean Cluzel : Pourquoi les tribunaux du peuple ont-ils été organisés seulement en zone dite « libre », alors que, depuis novembre 1942, il n'y a avait plus de zone libre ? Sans doute la raison que vous invoquez est-elle la bonne, à savoir que depuis des décennies, la zone concernée était politiquement soit rose, soit rouge. Pourriez-vous nous éclairer davantage sur cet aspect ?

Ma deuxième question porte sur la référence au château que vous avez faite en évoquant l'exécution de Françoise Armagnac. On a connu bien d'autres cas où des châtelains furent victimes de vengeances. Sur ce point également, pourriez-vous nous apporter quelques précisions ?

*
* *

Claude Dulong-Sainteny : Quel a été le rôle de Moscou dans les jugements et exécutions sommaires ? Les dirigeants soviétiques avaient-ils prévu et préparé ce qui s'est passé ?

*
* *

Alain Besançon : Le tableau qui nous a été peint présente une espèce de recommencement spontané de la Révolution française ou de la Commune de Paris. Mais j'aimerais savoir, comme Mme Dulong-Sainteny, si les mises en scène des exécutions ont été le fait du parti communiste, moins décimé dans le sud qu'il ne l'avait été dans le nord.

*
* *

Pierre Bauchet : Permettez-moi d'apporter un témoignage personnel sur ces événements, aujourd'hui encore, en grande partie cachés. Je vivais à Grenoble durant cette période qui va de l'automne 1943 au printemps 1944 et j'ai pu constater que la situation révolutionnaire était au moins aussi exacerbée avant la Libération qu'après. Il y eut tout d'abord une série d'enlèvements organisés par des groupes qui n'ont pas encore pu précisément être identifiés. La Milice y participait à l'évidence. Les assassinats dans les rues ont suivi. Des « tractions-avant » surgissaient dans une rue, arrosaient les victimes avec une mitrailleuse et disparaissaient aussitôt. Tout cela répondait à une politique d'élimination systématique des élites menées d'une part par le parti communiste et d'autre part par les Waffen-SS aidés de la Milice. L'un de mes professeurs, qui avait pour seul tort d'avoir, fort longtemps auparavant, travaillé avec Doriot, l'ancien maire de Saint-Denis, a été ainsi assassiné sous mes yeux. L'annonce de cette « élimination » le soir même sur Radio-Moscou montrait clairement que l'exécution avait été programmée.

*
* *

Jean-Claude Casanova : Votre exposé m'a rappelé un passage des *Mémoires* de Claude Bourdet. En 1940, à Nice, il constitue un réseau de résistance et propose à ses camarades de recruter quelqu'un ayant des états de service militaire importants. L'un de ses camarades lui indique Joseph Darnand. Consulté, ce dernier donne son accord, mais à condition d'obtenir l'autorisation du Maréchal Pétain. Le refus de Pétain le mena où l'on sait.

Cela m'amène au problème des responsabilités. Certes la responsabilité immédiate porte sur ceux qui ont arrêté, jugé sommairement et exécuté. Mais la responsabilité politique porte sur ceux qui, dès 1943, ont engagé la Milice aux côtés des forces allemandes et ont fait procéder à des assassinats, préparant ainsi la guerre civile.

*
* *

Alain Plantey : On ne dira jamais assez ce que nous devons au Général de Gaulle. Il a tout simplement sauvé la République. En novembre 1944, il a dissous les milices communistes, avec l'accord de Maurice Thorez et indirectement celui de Staline. On n'imagine pas ce qui ce serait passé sans cela. Je l'ai vu en effet se faire insulter par de jeunes révolutionnaires en short, qui arboraient des prétentieux galons auto-attribués.

*
* *

Roland Drago : Y a-t-il eu, dans les années qui ont suivi, identification et poursuite des gens qui avaient constitué les tribunaux et fait exécuter tant de personnes ?

*
* *

Réponses :

A Jean Cluzel : Effectivement la zone libre a disparu le 11 novembre 1942. Mais elle avait été (bien que composée de départements roses ou rouges) fortement marquée par le pétainisme, la Légion des Combattants puis le Service d'ordre légionnaire enfin la Milice s'y étant développés. Ces mouvements à l'exception, tardive, de la milice, étaient interdits en zone occupée.

La libération sera d'autant plus violente que depuis 1943, la lutte, souvent lutte armée puisque la milice faisait malheureusement partie des forces du maintien de l'ordre, était vive entre ces résistants, particulièrement résistants communistes et milices et autres adhérents des partis de la collaboration. J'ai parlé des « tribunaux du peuple » mais avant ces « tribunaux » il y avait eu des exécutions sommaires — et ce depuis 1943. Or, elles ont eu lieu principalement dans l'ancienne zone non occupée. Exemples (chiffres de l'enquête de la gendarmerie de 1989) :

Zone occupée : Ardennes 43, Manche 19, Marne 25, Meurthe et Moselle 187, Oise 60, Seine et Marne 228, etc.

Zone non occupée : Haute-Vienne 850 (agglomération de Limoges non comprise), Dordogne 1104, Corrèze 277, Vaucluse 353 etc.

En ce qui concerne les châteaux, je peux – en tant que périgourdin — témoigner que dans le pays de « Jacquou le Croquant », la peur des châtelains restait vivace bien des années après la libération

A Claude Dulong-Sainteny et à Alain Besançon : Si les communistes français n'ont pas voulu prendre le pouvoir en France, ce qui n'entraînait pas dans les vues de Moscou, ils ont, par contre, certainement voulu prendre localement le pouvoir, notamment dans l'ancienne zone libre. Pour y arriver, ils ont éliminé – physiquement ou par des mesures de privation des droits civiques — des adversaires de la veille... comme de futurs adversaires politiques. C'est ainsi que, dans la région de Limoges, des résistants socialistes furent éliminés. Il faut lire la presse communiste de 1945-1946 (à Toulouse, un journaliste signait ses billets quotidiens Docteur Guillotin) pour se rendre compte de la violence de l'époque. J'ajoute que face au Parti communiste — qui représentait alors 25 à 26 % de l'électorat — presque tout le monde faisait profil bas.

A Alain Plantey : Il est très vrai que le général de Gaulle en gracieant Maurice Thorez, condamné pour avoir déserté en 1939, en lui permettant de revenir en France (le jour même où lui, de Gaulle, arrivait en URSS) a rendu un immense service au pays. Maurice Thorez, leader incontesté du parti communiste français a, en effet, à la surprise de ses camarades, immédiatement fait « du de Gaulle », appelé au travail, à la poursuite de la guerre et à la dissolution des milices patriotiques, milices qui, si elles n'étaient pas toujours majoritairement composées de communistes, étaient toujours dirigées par des responsables communistes.

Maurice Thorez fera également accepter que des FFI rentrent dans le rang. Il faut rappeler que, si la chose était en cours, elle n'était pas si simple. Le 6 septembre 1944 le colonel « Richelieu » commandant les FFI de la région de l'ouest (et communiste) écrivait au général Malleret Joinville, chef de l'état major national des FFI, pour mettre à sa disposition 85.000 hommes afin d'obtenir l'annulation de la décision du général de Gaulle concernant les FFI. Ce document se trouve dans le tome II des *Mémoires de Guerre*, page 200.

A Pierre Bauchet : Avant la libération, c'est-à-dire entre septembre 1943 et juillet-août 44, une lutte acharnée et souvent sanglante a mis aux prises résistants et miliciens et adhérents des mouvements de libération. Les radios de Londres et de Moscou diffusaient des incitations au meurtre ; les journaux de la collaboration –des journaux comme « Je suis partout » ou « Pilon » mais aussi « Combats», organe de la Milice, appelaient à la vengeance et au crime. C'est l'époque où ceux qui vont être tués reçoivent, par la poste... un petit cercueil.

A Jean-Claude Casanova : Je n'ai pas souvenir du passage de Claude Bourdet dont vous parlez. En 1940, le lieutenant Joseph Darnand, soldat héroïque de 1918 et de 1940 limitait encore son action à la direction de la Légion des Alpes Maritimes. En revanche ayant pris très vite en mains le service d'ordre légionnaire, puis la Milice, il sera tenté (fin 42, début 43) de passer à de Gaulle. J'ai rencontré, bien après la guerre, le « négociateur » (côté milicien), il s'appelait Cance et avait eu des contacts, en Suisse, avec Pierre de Bénouville. Mais le général de Gaulle ne pouvait accepter le ralliement de Darnand. Il était beaucoup trop tard. J'ajoute que, selon Cance, la résistance aurait dû s'affirmer anti-communiste... C'était l'une des conditions du « ralliement ».

A Roland Drago : Il y eut des poursuites mais elles furent rares et prudentes ; tous les magistrats, à une exception près, M. Didier, ayant prêté serment au maréchal Pétain. Cependant Michel Debré, commissaire de la République à Angers, fit exécuter un faux résistant véritable assassin. Dans les Alpes maritimes, le comité de libération eut toutes les peines du monde à faire arrêter un certain Mae, chef d'une bande « de 200 tueurs à gages » agissant sous couvert de la

Résistance. Dans certains départements, toujours dans l'ancienne zone libre, les exécutions sommaires furent plus nombreuses après qu'avant la libération.

La zone libre, la zone non-occupée, était restée pétainiste, beaucoup plus que la zone occupée. En outre, la Milice s'était fort peu répandue dans la zone occupée. La responsabilité, dans ce phénomène de montée en puissance des passions, n'est pas unilatérale. Lorsque l'on consulte les archives, on constate par exemple que certaines émissions de Radio-Londres étaient de véritables « *pousse-au-crime* ». A l'autre bord, les émissions de Philippe Henriot sur Radio-Paris étaient dans la même tonalité. Il faut bien comprendre que tout cela n'était pas sans influence sur des esprits plutôt naïfs. Notre regretté confrère Maurice Schumann me confiait avoir été très troublé lorsque des gens qui avaient tué des miliciens – et parfois leurs enfants innocents – lui avaient dit par la suite qu'ils croyaient avoir agi en conformité avec les recommandations de Radio-Londres.

Pour ce qui est de la haine des châtelains, je peux témoigner, en tant que Périgourdin qu'elle a été très vivace et qu'elle est encore très proche. En Périgord, il y a mille châteaux et autant de haines. Visitant un de ces châteaux il y a environ cinq ans, je parlai avec la châtelaine qui me confia qu'elle évitait soigneusement d'être présidente de quelque association que ce soit « *à cause de 44* ».

*

* *